

La Contribution au remboursement de la dette sociale prolongée de dix-huit ans ?



En ce moment | Remaniement | Coronavirus | Notre Planète

Accueil / Santé / Sécurité sociale

La Contribution au remboursement de la dette sociale prolongée de dix-huit ans ?

Les députés ont déjà décidé de maintenir jusqu'en 2033 la Contribution au remboursement de la dette sociale. Elle pourrait servir ensuite à rembourser la dette Covid-19 de l'État jusqu'en 2042.



François Écalle, ancien magistrat à la Cour des comptes, créateur du site Fipeco | DR ARCHIVES

La Contribution au remboursement de la dette sociale prolongée de dix-huit ans ?



connaître avec Ovest-France

Votre e-mail OK

Votre e-mail est collecté par le Groupe SIPA Ovest-France pour recevoir nos actualités. En savoir plus.

Partagez

- Facebook, Twitter, Flipboard, Messenger, LinkedIn, Email

Table with 4 columns: dès 119 €* | dès 219 €* | dès 119 €* | dès 99 €*

Advertisement for clothing with 'ACHETER ICI' buttons and 'DÈS 530 €*' / 'DÈS 99 €*' prices.

Un impôt créé pour treize ans par le plan Juppé

Les fiscalistes savent bien qu'un impôt ne disparaît jamais. La Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) semble devoir confirmer l'adage. Créée en 1996 par le plan Juppé – initialement pour 13 ans – afin d'apurer la dette de la Sécurité sociale, elle ponctionne toujours 0,5 % de tous les revenus pour alimenter la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades). Laquelle reçoit également une fraction de la CSG et un versement du Fonds de réserve des retraites.

La CRDS lorgnée pour les retraites ou la dépendance

Avant la pandémie, les partenaires sociaux, qui cogèrent la Sécurité sociale, avaient en tête que la Cades devait prendre fin en 2024. Et certains imaginaient prolonger la CRDS pour financer un pan de la protection sociale. L'Unsa voulait que l'on se serve des quelque 10 milliards d'euros de produit annuel pour financer les retraites et éviter un recul de l'âge de la retraite. La CFDT la voyait bien régler la prise en charge de la dépendance des personnes âgées.

Le Covid-19 a coupé court à ce débat. Le 15 juin, en première lecture, les députés ont décidé de transférer à la Cades les futurs déficits de la Sécurité sociale, qui est plombée par l'envolée des dépenses et la baisse des recettes sur fond de chômage. 136 milliards d'euros (dont 92 milliards pour les déficits 2020 à 2024) seraient versés dans la Cades, prolongée jusqu'au 31 décembre 2033.

En continu

Une Sécurité sociale

- 19h14 La Contribution au remboursement de la dette sociale prolongée de dix-huit ans ?
08h00 Privés d'implant, des diabétiques inquiets
03/07 Cher. Un pédiatre aurait détourné plus d'un million d'euros à la Sécurité sociale
02/07 Coronavirus. La Sécurité sociale donne son feu vert au remboursement d'un masque chirurgical
02/07 Le Sénat vote un projet de loi qui va fortement creuser le « trou de la Sécu »
01/07 Les Bretons rois du klaxon, les Franciliens de l'injure... Les Français toujours dangereux au volant
01/07 Plus de 70 % des Français



La Contribution au remboursement de la dette sociale prolongée de dix-huit ans ?



Inspired by invibee

Une part de 0,5 % des revenus continuera d'être prélevée

Il faudra donc payer les 0,5 % neuf ans de plus et probablement plus longtemps encore. Car il faudra aussi éponger 150 milliards de dette Covid-19 de l'État, en plus des déficits de la Sécu. Dans les allées du pouvoir, on réfléchit à créer une « Cadec », Caisse d'amortissement de la dette Covid.

La CRDS lui serait affectée après 2033 et jusqu'en 2042. « Avant 2033, il faudrait lui affecter d'autres ressources, commente François Écalle, ancien magistrat à la Cour des comptes et créateur du site Fipeco. Cela pourrait être une fraction de la TVA. Je ne pense pas qu'il y aura une autre création d'impôt. » Mais si c'est l'option retenue, la TVA utilisée manquera bien quelque part.

Des sénateurs s'opposent à un « détournement »

Le Sénat débat actuellement de la Cadec. Le sénateur Alain Milon, qui préside la commission des Affaires sociales, a déjà condamné l'idée d'une Cadec : « La CRDS, qui doit s'éteindre en même temps que la dette sociale, ne doit pas être détournée à d'autres fins et indûment pérennisée. »

« De toute façon, ces opérations ne changeront rien au niveau de la dette publique de 120 % du Produit intérieur brut, rappelle François Écalle. C'est une question d'affichage. Le but, c'est de pouvoir dire que s'il n'y avait pas eu le Covid, on aurait été à 100 % de dette, hors Cades et Cadec. Pour Bruxelles, cela ne change rien. »

- #Sécurité sociale
- #Économie
- #France
- #Impôts-Fiscalité
- #Actualité en continu



Ile-de-france:Nouveau en 2020: Auchan lance son offre d'isolation à 1€, profitez-en ! Isolation à 1€ par Auchan



À quoi ressemblent les acteurs de Game of Thrones derrière la caméra ? Meltybuzz

par Taboola

